



Travaux de Février

Que
Faire



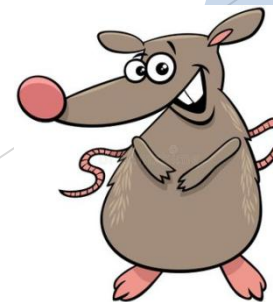
A L'atelier

- ▶ Visite des hausses stockées en automne. Les préparer pour la prochaine récolte

Fausse teigne



Attaque de rongeur



A L'atelier



- ▶ Poursuivre la remise en état du matériel.
(cadres, ruches, ruchettes etc...)
- ▶ Préparer les premiers travaux et manipulations de printemps comme :
 - ▶ le nettoyage, la désinfection des plateaux couvre-cadres et planchers
 - ▶ gratter, désinfecter les cadres de hausses et de corps, les filer, qu'ils soient prêts à recevoir une cire.



Pour le bois :
Passage au chalumeau

Pour le plastique :
Bain dans un bac d'eau chaude de lessive de soude Puis passage au karcher



Au rucher

- ▶ Vérifier la consommation du candi par les abeilles
 - ▶ Renourrir les ruches qui en ont besoin



Déplacer les ruches

- ▶ Possibilité, après une période de froid (8 jours) de déplacer de quelques mètres les ruches.
- ▶ Agir en douceur, sans choc, pour ne pas désagréger la grappe.



Au rucher

- ▶ Continuer les visites régulières, vérifier que rien ne perturbe la tranquillité des abeilles
- ▶ Terminer le nettoyage des abords
- ▶ Préparer les supports pour de nouvelles ruches
- ▶ En cas d'absence de point d'eau à proximité du rucher, mettre en place des abreuvoirs. Ils seront opérationnels pour mars afin que les abeilles prennent l'habitude d'y aller et transmettent cette habitude
- ▶ Observer, lors d'une belle journée, l'activité des abeilles au trou de vol. Il y a peut-être une rentrée de pollen.



Au rucher

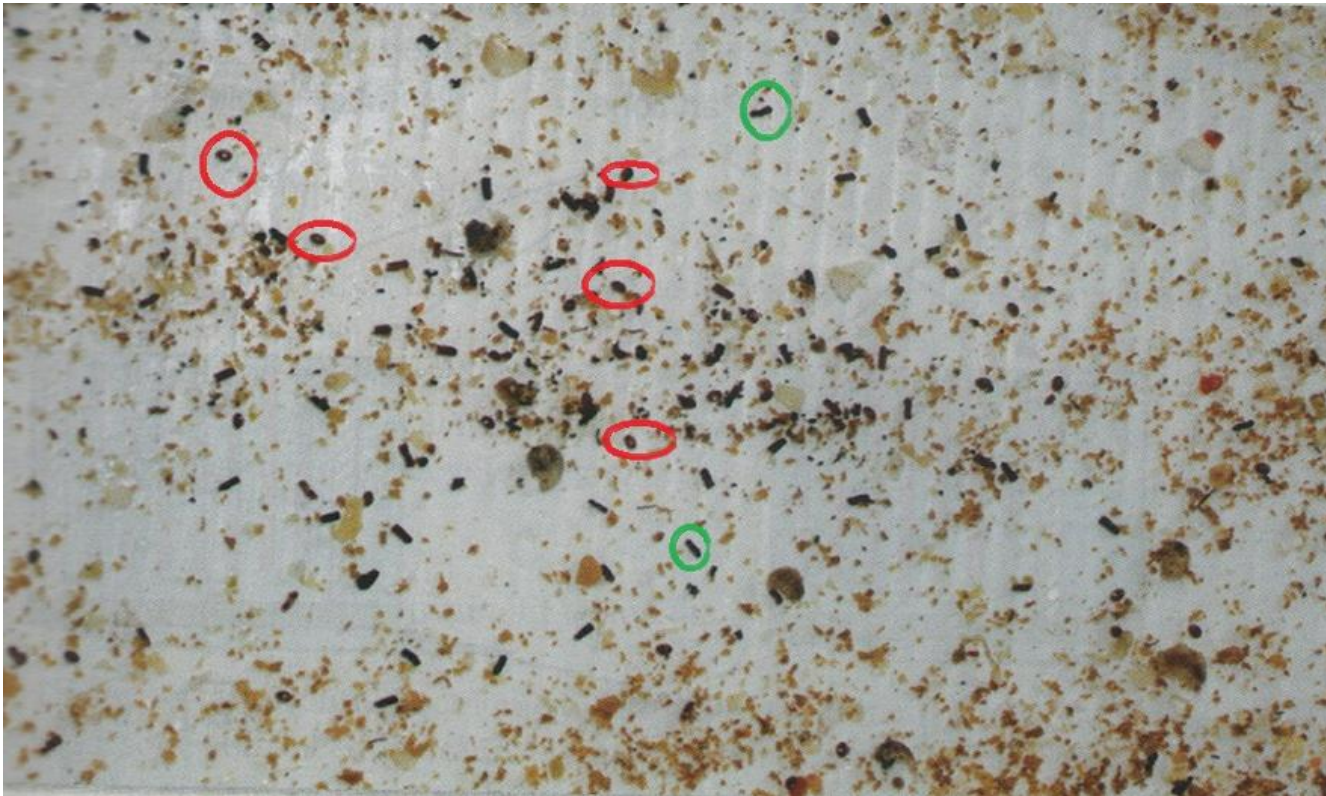
- ▶ Surveiller l'état, le développement des colonies par la mise en place ponctuelle de langes graissés (48 heures) sous plancher grillagé ou sur plancher plein



Fins débris de cire abondants : tout va bien. La colonie se développe.

Au rucher

- ▶ Vérifier la présence de varroas phorétiques.
 - ▶ Chute naturelle trop importante = traitement de printemps



varroas et crottes de fausse teigne

Le registre d'élevage

- ▶ Mettre à jour son registre d'élevage

Document obligatoire pour la cession de miel à titre gracieux ou onéreux. Il est à conserver 5 ans minimum.

On y trouve :

- ▶ Les renseignements sur l'apiculteur (coordonnées, NAPI, etc...)
- ▶ Les renseignements sur le rucher : lieu, colonies, traitements sanitaires, intervention véto ou TSA
- ▶ Certains documents :
 - ▶ récépissé de déclaration de ruches,
 - ▶ factures d'achat médicaments,
 - ▶ ordonnances délivrées



Le cahier de rucher

- ▶ On complète et on consulte **son cahier de rucher**.
- ▶ On y retrouve les observations relevées lors des visites pour chaque colonie
 - ▶ état du couvain,
 - ▶ reine marquée,
 - ▶ comportement,
 - ▶ production etc...
- ▶ **Très utile** pour se rappeler de ce qui a été fait et prévoir ce qui est à faire